



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 DECEMBRE 2015

Convocations du 27 NOVEMBRE 2015

➤ Présents tous les conseillers.

Secrétaire : M. Dimitri COULOUVRAT

---

### 1. **DELIBERATION : Décisions modificatives (comptables)**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer une décision modificative permettant d'établir un virement de crédits dans le Chapitre **21** Immobilisations Corporelles. La somme de 6 700€ doit servir à régulariser les comptes concernant les dépenses complémentaires pour la rénovation de la salle de classe (électricité), les travaux non inclus dans la rénovation du monument aux morts (terre et gazon), les travaux (électricité et isolation) du logement sis au-dessus de la mairie et du chauffe-eau (école à côté de la Mairie).

Avec 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce sujet.

### 2. **DELIBERATION : Heures complémentaires agents communaux (IHTS)**

Les employés communaux peuvent être amenés à intervenir en cas d'urgence :

- ❖ à la station d'épuration,
- ❖ pour le déneigement
- ❖ plus ponctuellement à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'institution de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires. A la demande du Maire, chaque agent pourra faire jusqu'à 25 heures complémentaires maximum par mois.

### 3. **DELIBERATION : Remplacement arrêt maladie Nathalie Mainier**

Le Centre de Gestion n'a personne à proposer pour remplacer Mme Nathalie Mainier, en arrêt maladie. Par conséquent, la délibération n'a pas lieu d'être. Il sera demandé à M. Dominique Prétot d'effectuer le travail de déneigement qu'elle assurait jusqu'à maintenant.

### 4. **Présentation fiche de poste et entretien professionnel**

En prévision des entretiens d'évaluation des employés communaux d'ici la fin d'année, Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents éléments qui constituent une fiche de poste et le déroulement de l'entretien professionnel.

## 5. Ecole : plan Vigipirate

Suites aux attentats de Paris, Mme Rambaud, Directrice des écoles, a informé Mme Le Maire qu'elle avait reçu des consignes de sécurité pour notamment prévenir toute intrusion dans l'une des classes.

## 6. Permanence du 31 décembre 2015

Cette permanence sera assurée par M. Alexandre Romain jeudi matin (2h00). L'horaire sera déterminé et affiché ultérieurement à la mairie.

## 7. Projets 2016

Outre la rénovation du préau prévue en juillet – août 2016, d'autres projets sont dans les cartons : une étude en vue du réaménagement de la rue des Tourbières, l'aspiration des bouches d'eau de pluie.

## 8. Divers

### **DENEIGEMENT : QUELQUES REGLES**

Le déneigement des voies communales est assuré par la commune et les voies relevant du domaine privé est assuré par les particuliers. Il est assuré en fonction de la hauteur de neige et des informations météo. Le passage du chasse neige sur une trop faible épaisseur de neige suscite la création de verglas et une usure prématurée de la lame de déneigement. Les rues doivent être libres à la circulation et doivent être accessible à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa mission.

Nous vous demandons de :

- **ne pas déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale,**
- **ne pas placer les bacs à ordures ménagères à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement,**
- **ne pas enlever / déplacer les jalons.**

**Il est aussi inutile de s'en prendre aux personnes assurant le déneigement. Toute réclamation doit être formulée en mairie, soit par écrit, par téléphone ou par courriel.**

### **ORDURES MENAGERES**

Les collectes des ordures ménagères des vendredis 25 décembre 2015 et 1<sup>er</sup> janvier 2016 seront respectivement reportées : ***Samedi 26 décembre 2015 et Samedi 02 janvier 2016.***

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la redevance incitative sera basée sur le volume du bac à ordures ménagères et le nombre de levées.

Volume du bac	Abonnement	Forfait 12 levées	Coût annuel (minimum)	Coût levée supplémentaire de 13 à 18	Coût levée supplémentaire de 19 à 52
80 litres	85.80 €	31.68 €	117.48 €	2.64 €	3.96 €
120 litres	85.80 €	47.52 €	133.32 €	3.96 €	5.94 €
180 litres	85.80 €	71.28 €	157.08 €	5.94 €	8.91 €
240 litres	85.80 €	95.04 €	180.84 €	7.92 €	11.88 €
770 litres	85.80 €	304.92 €	390.72 €	25.40 €	38.12 €

